

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'EIVP DU 20 NOVEMBRE 2023**

Approuvé par le Conseil d'administration du 4 décembre 2023

Membres du Conseil :

Présents

| | |
|--|--|
| M. Jérôme Gleizes | Conseiller de Paris, Président du Conseil d'administration |
| Mme Marie-Christine Lemardeley | Conseillère de Paris |
| M. Gilles Roussel | Président de l'Université Gustave Eiffel |
| M. Vincent Bimbard , représenté par M. Jean Grillot | Président de l'Association des ingénieurs territoriaux de France |
| Mme Morgane Colombert | Représentant l'Association des anciens élèves de l'EIVP |
| M. Jesus Alfaro | Représentant des élèves |
| M. Jules Morand | Représentant des élèves |

Représentés (ayant donné pouvoir)

| | |
|-----------------------|---|
| M. François Dagnaud | Conseiller de Paris |
| M. Antoine Guillou | Conseiller de Paris |
| M. Jean-Noël Aqua | Conseiller de Paris |
| M. Anthony Briant | Directeur de l'Ecole des Ponts ParisTech |
| Mme Ghislaine Geffroy | Présidente du conseil de perfectionnement |

Assistaient aux débats en visio-conférence

| | |
|---------------------|----------------------|
| M. Antoine Guillou | Conseiller de Paris |
| Mme Nathalie Maquoi | Conseillère de Paris |

Absents

| | |
|----------------------|----------------------|
| Mme Elisabeth Stibbe | Conseillère de Paris |
| Mme Catherine Ibled | Conseillère de Paris |
| M. Sylvain Raifaud | Conseiller de Paris |

Ont également assisté à la réunion :

M. Franck Jung, directeur de l'EIVP
Mme Laurence Berry, secrétaire générale de l'EIVP
M. Jacques-Henri de Lavit, directeur de cabinet de Marie-Christine Lemardeley
M. Damien Glories, chef du service de l'innovation et de la recherche, DAE, Ville de Paris
Mme Florence Jacquinod, représentante du personnel enseignant de l'EIVP
M. Laurent Ducourtieux, représentant du personnel enseignant de l'EIVP

Mme Marie-Claude Bonan, représentante du personnel administratif et technique de l'EIVP
Mme Agathe Douceur, déléguée des élèves de première année
M. Mathis Cavanié, délégué des élèves de première année

Ont été invités à s'exprimer devant le conseil d'administration :

M. Clément Mallet, directeur du LASTIG
Mme Ana-Maria Raimond, directrice adjointe du LASTIG

Jérôme Gleizes ouvre la séance à 14h06

Il constate que le quorum est atteint et aborde l'ordre du jour.

Présentation du LASTIG, laboratoire en Sciences et Technologies de l'Information Géographique pour la ville intelligente et les territoires durables

Clément Mallet et **Ana-Maria Raimond** sont invités à présenter le laboratoire LASTIG, composante de recherche de l'université Gustave Eiffel, sous co-tutelle de l'Institut de l'information géographique et forestière, de l'université Gustave Eiffel et de l'EIVP. Leur présentation est jointe au compte-rendu.

Marie-Christine Lemardeley observe que le laboratoire a mené des recherches sur les crues qui pourraient intéresser sa collègue Pénélope Komitès, adjointe à la Maire de Paris en charge, notamment, de la prospective Paris 2030 et de la résilience. Elle demande s'il existe un lieu qui permette de partager ces résultats avec les personnes intéressées. **Clément Mallet** indique que deux modalités sont possibles : soit l'utilisateur des résultats de recherche est partenaire dès l'origine du projet, ce qui est la position la plus intéressante, soit il peut être invité à participer à un comité d'utilisateurs. **Jérôme Gleizes** mentionne l'implication d'enseignants-chercheurs de l'EIVP, dont Rita Der Sarkissian, dans la préparation et l'analyse des exercices [de simulation de crise] « Sequana » et « Paris à 50 degrés ». **Franck Jung** cite le travail mené par le LASTIG avec la direction des constructions publiques sur l'imagerie thermique des bâtiments ; il estime possible de renforcer la collaboration avec les services de la Ville. **Clément Mallet** abonde dans ce sens.

En réponse à une question de **Morgane Colombert**, **Clément Mallet** précise que les chercheurs ont des profils variés, souvent avec une base en géographie, de plus en plus d'informaticiens, ou encore des diplômés de l'ENSG-Géomatique qui ont la double compétence en géographie et informatique.

Jérôme Gleizes demande s'il est possible de simuler l'impact d'un plan local d'urbanisme pour évaluer la pertinence d'une règle d'urbanisme. **Clément Mallet** indique que deux chercheurs du laboratoire travaillent sur cette thématique mais à l'échelle du quartier et non du territoire urbain dans son ensemble.

Jérôme Gleizes s'enquiert des possibilités de représenter le métabolisme territorial à travers les flux de matières. **Clément Mallet** précise qu'actuellement le laboratoire travaille sur la visualisation des données relatives à la météorologie et aux mobilités humaines, mais pas sur les flux de marchandises. **Florence Jacquinod** ajoute que les projets de recherche de l'école sur l'écoconception privilégient l'analyse de cycle de vie, qui va au-delà de la computation des flux entrants et sortants. **Ana-Maria Raimond** mentionne à ce propos un projet de recherche européen qui porte sur la question de la densification en zone péri-urbaine, avec une comparaison entre trois sites en France, en Allemagne et au Royaume-Uni ; sont analysés les facteurs de réussite et notamment l'impact des réglementations locales.

Gilles Roussel souhaite savoir comment s'organise l'interaction entre les laboratoires et l'école. **Franck Jung** exprime sa satisfaction d'avoir pu organiser le lien avec la recherche à l'EIVP, avec cette co-tutelle, avec l'implication des laboratoires dans la définition du profil « recherche » des enseignants-chercheurs de l'école et dans leur recrutement, et avec les « centres de compétence » thématiques qui permettent de croiser les regards des praticiens et des chercheurs sur le contenu des programmes d'enseignement. Il estime possible de développer les projets d'élèves en lien avec les projets de recherche ; il relève que **Clément Mallet** a présenté un exemple de ce type réalisé avec les élèves d'une autre école.

Jérôme Gleizes exprime le souhait que l'EIVP puisse à nouveau accueillir des doctorants. Le lien avec la Ville de Paris est un des points forts de l'EIVP, cela offre un terrain d'études pour un travail nécessairement

interdisciplinaire. **Clément Mallet** évoque la possibilité de conventions CIFRE avec la Ville de Paris ou d'autres acteurs parisiens.

Jérôme Gleizes remercie **Clément Mallet** et **Ana-Maria Raimond** pour leur exposé, dont le support sera communiqué aux administrateurs. Il salue l'arrivée d'**Antoine Guillou**, dont il présente les nouvelles responsabilités en tant qu'adjoint à la Maire de Paris chargé de l'eau et de la propreté. La séance se poursuit conformément à l'ordre du jour.

Le compte-rendu de la séance du 3 juillet 2023 est approuvé à l'unanimité sans modification.

Délibération 2023-030 : Contrat d'objectifs et de moyens entre la Ville de Paris et l'EIVP pour la période de 2022 à 2026

Jérôme Gleizes demande au directeur de l'EIVP de rapporter le projet.

Franck Jung retrace la genèse du document. La préparation du contrat d'objectifs avec la tutelle a été initiée en 2021, puis les travaux ont été interrompus dans l'attente des recommandations de la Chambre régionale des comptes, qui ont été communiquées en octobre 2022. Les discussions ont ensuite abordé la trajectoire budgétaire. Plusieurs hypothèses ont été écartées ; ainsi, il n'est envisagé, sur la période couverte par le contrat d'objectifs, ni augmentation des frais de scolarité perçus auprès des étudiants, ni suppression de formation. La masse salariale constitue le premier poste de dépenses de l'établissement. Les évolutions induites par les mesures gouvernementales en faveur du pouvoir d'achat, ne font pas l'objet d'un accompagnement spécifique ; toutefois, la trajectoire budgétaire prend en compte le renforcement du corps professoral permanent qui figure parmi les préconisations de la Commission des titres d'ingénieur. Des pistes d'évolution du montage immobilier, deuxième poste de dépenses de l'École, sont étudiées. Le scénario retenu repose également sur la poursuite du déploiement de la formation par apprentissage et le développement de l'activité de formation continue.

Ce contrat d'objectifs et de moyens de l'EIVP est le premier depuis la création de l'université Gustave Eiffel, dont l'EIVP est membre fondateur avec le statut d'établissement-composante. L'université Gustave Eiffel est elle-même en cours de contractualisation avec ses deux tutelles, le Ministère de l'enseignement supérieur et le Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires, pour la période de 2023 à 2025.

Le contrat d'objectifs et de moyens entre l'École des ingénieurs de la Ville de Paris et la Ville de Paris, fixe les orientations, les objectifs et donne la trajectoire pluriannuelle de l'établissement pour la période allant de 2022 à 2026. Il constitue le socle de la relation entre l'EIVP et sa tutelle, la Ville de Paris. Il exprime une ambition partagée pour l'école : affirmer la position de l'EIVP en tant que grande école du génie urbain et opérateur au service de la formation des cadres techniques de la Ville de Paris pour les accompagner dans les transitions écologiques, économiques, sociales et numériques faisant évoluer en profondeur les modèles urbains. Seule grande école entièrement consacrée aux transitions écologiques, sociales, économiques et numériques des villes, l'EIVP forme les ingénieurs, architectes et experts de la conception, de la construction et de la gestion qui se mettront aussi bien au service de la Ville de Paris que de l'ensemble des territoires urbains. À ce propos, **Franck Jung** signale avec fierté que l'EIVP a obtenu, en 2023, la cinquième place au classement ChangeNOW/Les Echos START des écoles d'ingénieurs les plus engagées dans la transition écologique et sociale. Le génie urbain, champ d'expertise internationalement reconnu de l'EIVP, joue un rôle primordial dans les transitions des politiques publiques urbaines. La formation, la recherche et l'expertise développées par l'EIVP constituent des leviers majeurs pour atteindre les objectifs du Plan Climat, du PLU bioclimatique et du Plan biodiversité de la Ville de Paris visant la neutralité carbone en 2050 tout en préparant le tissu urbain aux transformations numériques, économiques et sociales à venir.

Après avoir rappelé la raison d'être de l'EIVP et son bilan en matière de développement d'une recherche et d'une formation d'excellence au service des politiques publiques et des transitions urbaines, ce contrat détermine une trajectoire fondée sur trois piliers stratégiques : renforcer l'agilité de l'École, l'efficacité de son pilotage et de son organisation, et maintenir la qualité des politiques publiques portées ; élargir le rayonnement et la notoriété de l'École ; poursuivre la maîtrise budgétaire et la démarche d'efficience.

Pour répondre à cette ambition, la trajectoire pluriannuelle de l'EIVP, s'inscrit dans les orientations stratégiques suivantes :

- Poursuivre l'intégration de l'EIVP au sein de l'Université Gustave Eiffel
- Maintenir une adéquation permanente entre les programmes des formations de l'EIVP et le besoin des professionnels.
- Formaliser et mettre en œuvre des objectifs ambitieux de responsabilité sociale et environnementale à l'échelle de l'École
- Développer la recherche et les capacités d'expertise de l'École en appui aux politiques publiques

À ces orientations sont associés 13 objectifs cibles et des indicateurs de suivi, collégialement définis par les contractants.

Jérôme Gleizes salue le travail de rédaction qui a été réalisé pour donner du corps au document. Il évoque les discussions qui ont accompagné la préparation de ce contrat d'objectifs, encore récemment au niveau du secrétariat général de la Ville de Paris ; selon lui, il reste des points d'interrogation, notamment la question du loyer qui coûte très cher à l'école, mais un compromis a été trouvé sur la trajectoire budgétaire. Il rappelle que l'EIVP est soumise au contrôle de légalité et qu'elle est tenue de présenter un budget sincère et à l'équilibre. Il estime qu'un soutien du Ministère de l'enseignement supérieur est nécessaire pour compléter le soutien de la Ville et souhaite renouveler la démarche de demande de financement. Il remercie **Marie-Christine Lemardeley** pour son soutien, ainsi que ses services de la direction de l'attractivité et de l'emploi. Il relève que les discussions ont permis de préciser le positionnement de l'EIVP vis-à-vis de la direction des ressources humaines de la Ville de Paris, qui avait tendance à traiter l'École comme un organisme de formation extérieur.

Marie-Christine Lemardeley relève que l'objectif 7 du contrat d'objectifs incite à développer l'activité de formation en direction des agents de catégorie B et C et à l'étendre aux collectivités de la métropole du Grand Paris. Elle estime que l'École doit répondre aux attentes des collectivités du Grand Paris, qui ont contacté la Ville de Paris dans ce sens, et proposer une tarification cohérente. Elle fait observer que, sur cette action, il y a un indicateur de suivi. Elle souligne que, même si la Ville de Paris ne peut pas s'engager de manière pluriannuelle, le dernier paragraphe du contrat d'objectifs pose clairement que 2024 est l'année de référence pour la trajectoire budgétaire et que les évolutions conjoncturelles seront prises en compte. Concernant le classement ChangeNOW, elle fait observer que l'EIVP a gagné 4 places par rapport à l'édition précédente et apparaît en première position sur plusieurs critères ; elle estime que ce résultat doit être mis en avant.

Morgane Colombert soulève plusieurs questions à propos du texte du contrat d'objectifs : quelles ont été les mesures prises pour renforcer le corps professoral, notamment dans la perspective de l'évaluation par la Commission des titres d'ingénieur (Cti) ? Que signifie développer l'intégration dans l'université Gustave Eiffel et l'appui aux politiques publiques ? Quelles sont les dispositions prévues pour faciliter l'obtention de l'habilitation à diriger des recherches (HDR) des enseignants-chercheurs de l'EIVP ? Comment fait-on le lien entre l'action de promotion de l'École auprès des lycéens et l'indicateur relatif au recrutement par admission sur titres ? Sur ce dernier point, s'appuyant sur son expérience passée en tant qu'enseignante-chercheuse à l'EIVP, **Morgane Colombert** s'interroge sur la capacité des admis sur titres à suivre la formation d'ingénieur, tout en relevant que la proportion d'admis sur titres est plus importante à l'EIVP que dans d'autres écoles d'ingénieurs.

À propos du recrutement d'enseignants-chercheurs, **Franck Jung** reconnaît une difficulté liée à l'absence de statut, contrairement à l'ESPCI qui dispose de corps propres homologues de ceux de l'université. Il estime que cette difficulté pourra être résolue en se rapprochant du modèle universitaire. C'est déjà le cas pour les recrutements, avec le rattachement aux laboratoires de l'université, le processus de sélection identique à celui de l'université et l'inscription dans les campagnes « emplois ». Cela sera poursuivi avec la mise en place d'un cadre d'évolution des enseignants-chercheurs de l'École harmonisé avec l'université, notamment sur les questions de rémunération, évaluation, gestion des services d'enseignement. Ce cadre favorisera la préparation de l'HDR en permettant une meilleure identification du temps consacré à l'enseignement et à la recherche, et des aménagements du temps de travail. **Jérôme Gleizes** indique que l'habilitation à diriger des recherches est un élément pris en compte dans les recrutements et que tous les candidats retenus dans les derniers recrutements sont des chercheurs publiants.

Franck Jung précise que le processus d'intégration dans l'université Gustave Eiffel se poursuit à deux échelles : à l'échelle institutionnelle, avec la pérennisation de l'université à statuts quasi-constants, et à l'échelle de la composante EIVP, avec l'opportunité de rendre visible le génie urbain à travers une multiplicité de formations et de mieux répondre aux besoins de formation au niveau technicien en s'appuyant sur les personnes qui pilotent les formations de niveau licence. **Jérôme Gleizes** ajoute que l'université Gustave Eiffel est associée au comité de pilotage du contrat d'objectifs.

Concernant le recrutement d'élèves, **Franck Jung** précise que les élèves issus de premier cycle universitaire, BTS ou DUT représentent 20 à 30% des élèves ingénieurs sous statut d'étudiant. En revanche, l'admission sur titres est pour le moment la seule voie d'accès pour la formation sous statut d'apprenti. **Jérôme Gleizes** estime qu'il est important que les écoles d'ingénieur soient présentes dans les quartiers populaires. Il relève que la classe préparatoire est la principale voie d'accès à la formation d'ingénieur EIVP et que l'École accueille une forte proportion d'élèves boursiers.

Marie-Christine Lemardeley revient sur la question de l'appui aux politiques publiques. Selon elle, il n'est pas suffisant que des chercheurs soient impliqués à titre individuel dans des projets de la Ville de Paris ; il faut organiser ce lien entre l'école, l'université et la Ville. **Franck Jung** rappelle que l'université Gustave Eiffel est dotée d'une Vice-présidence « Appui aux politiques publiques » dont le rôle est précisément d'animer ce lien.

Marie-Christine Lemardeley mentionne l'implication des chercheurs de l'EIVP dans l'élaboration de la stratégie de résilience de la Ville de Paris et invite à mieux faire connaître ces contributions. **Jérôme Gleizes** affirme que des propositions dans ce sens seront présentées lors d'un prochain conseil d'administration.

Gilles Roussel salue l'aboutissement du document, ainsi que le soutien réaffirmé de la Ville de Paris. Il souscrit à la proposition de mieux valoriser l'implication au service de la Ville de Paris et souligne l'importance de l'intermédiation entre les compétences des chercheurs et les besoins de la collectivité. À propos de la sortie d'expérimentation, il précise que le conseil d'administration de l'université se prononcera au mois de décembre 2023 sur le lancement du processus d'évaluation préalable à l'adoption des statuts définitifs de l'université. L'horizon de la pérennisation de l'établissement est fixé au 1^{er} janvier 2025 ; cela fera l'objet de discussions formelles en comité social et en conseil d'administration courant 2024. Un avis formalisé des tutelles sera également requis. **Gilles Roussel** estime que l'appui aux politiques publiques doit être signalé comme un point à regarder spécifiquement par le Hcéres¹ et souhaite pouvoir nourrir les attendus du référentiel avec les éléments de la Ville de Paris. **Jérôme Gleizes** et **Marie-Christine Lemardeley** abondent dans ce sens.

Jesus Alfaro évoque la question de la valorisation de l'engagement étudiant, qui est une des actions inscrites au contrat d'objectifs. **Franck Jung** convient que le dispositif prévu par le règlement de scolarité n'est pas encore mis en œuvre. **Gilles Roussel** mentionne la certification qui a été créée à l'université pour valoriser la fonction des délégués étudiants.

Jérôme Gleizes clôt le débat en annonçant que le contrat d'objectifs sera présenté au Conseil de Paris lors de sa séance du mois de décembre.

Au terme de ces échanges, la délibération autorisant la signature du contrat d'objectifs et de moyens entre la Ville de Paris et l'EIVP pour la période de 2022 à 2026 est adoptée à l'unanimité.

Délibération 2023-031 (communication) - Rapport sur les actions entreprises à la suite des recommandations de la Chambre régionale des comptes d'Ile-de-France

Jérôme Gleizes demande à la secrétaire générale de rapporter le projet.

Laurence Berry précise que la communication de ce rapport de suivi, un an après la communication à l'assemblée délibérante du rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes, est une obligation inscrite dans le code des juridictions financières. Elle rappelle que la Chambre n'avait émis aucune recommandation de conformité mais qu'elle avait émis quatre recommandations de performance. Deux de ces recommandations sont prises en compte dans le contrat d'objectifs qui vient d'être présenté. La première recommandation porte sur l'approfondissement de la comptabilité analytique : en lien avec la direction des

¹ Haut conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur

affaires financières de l'université Gustave Eiffel, l'EIVP prévoit de déployer la méthodologie P2CA du Ministère de l'enseignement supérieur, ce qui permettra des comparaisons avec d'autres écoles d'ingénieur et une agrégation des données avec l'université. Cette analyse sera mise en œuvre pour la première fois sur l'exercice 2023, une fois celui-ci clôturé. La seconde recommandation porte sur l'adoption d'indicateurs chiffrés dotés de valeurs-cibles dans le contrat d'objectifs et de moyens avec la tutelle. La troisième recommandation porte sur l'examen de la compatibilité entre la tutelle de la Ville de Paris et l'intégration dans l'université Gustave Eiffel : ceci renvoie au processus de pérennisation des statuts de l'établissement expérimental évoqué par **Gilles Roussel**, dans lequel il n'est remis en cause ni le statut d'établissement-composante de l'EIVP au sein de l'université, ni son lien avec la Ville de Paris. La quatrième recommandation porte sur le développement de recettes propres : l'EIVP poursuit sa politique de diversification des sources de financement avec trois actions inscrites dans le contrat d'objectif, qui sont le développement de l'activité de formation continue pour la Ville de Paris et pour d'autres donneurs d'ordre, la création d'une année d'alternance dans le cursus de la formation d'assistant en architecture, ainsi que le lancement d'un troisième programme de Mastère spécialisé.

Jérôme Gleizes rappelle que l'École disposait déjà d'une comptabilité analytique et qu'il s'agit de poursuivre et approfondir la démarche.

Aucune autre intervention n'étant sollicitée, il est pris acte à l'unanimité de la communication du rapport sur les actions entreprises à la suite des recommandations de la Chambre régionale des comptes d'Ile-de-France

2023-032 : Constitution d'une provision pour charges – comptes épargne temps

Jérôme Gleizes demande à la secrétaire générale de rapporter le projet.

Laurence Berry explique que le règlement du temps de travail, adopté par l'EIVP en 2022 par transposition du règlement du temps de travail de la Ville de Paris, ouvre la possibilité, pour les agents, de monétiser les jours placés en compte épargne temps au-delà de 15 jours, dans la limite de deux jours par an. Conformément aux principes de qualité comptable, cette charge doit être provisionnée. Elle est estimée à 77.500 € pour 673 jours épargnés au-delà de 15 jours, sur la base des taux d'indemnisation réglementaires. La provision sera ajustée annuellement en fonction du stock de jours placés en compte épargne temps.

Aucune intervention n'étant sollicitée, la délibération portant création d'une provision pour charges pour les dépenses de monétisation des comptes épargne temps, à hauteur de 77.500 €, est adoptée à l'unanimité.

2023-033: Décision modificative du budget de la Régie EIVP de l'exercice 2023

Jérôme Gleizes demande à la secrétaire générale de rapporter le projet.

Laurence Berry présente les ajustements proposés en décision modificative. Il s'agit, d'une part, de mettre en place les crédits pour les dotations aux amortissements et les reprises de subvention afférents aux immobilisations créées en 2022 et, d'autre part, d'abonder les crédits du chapitre 65 par prélèvement sur les chapitres 011 et 012, pour financer notamment l'augmentation de l'enveloppe des bourses de mobilité internationale. Ces dépenses supplémentaires du chapitre 65 sont couvertes par des recettes apportées par l'agence Erasmus et déjà constatées en section de fonctionnement.

Laurent Ducourtieux demande si l'augmentation de l'enveloppe financière des bourses de mobilité internationale est liée à une exigence de la Cti et si elle représente un risque financier pour l'École. **Franck Jung** confirme que cela résulte de l'allongement de la durée minimale d'expérience à l'international requise par le référentiel du titre d'ingénieur. Les bourses sont versées à hauteur des financements alloués par l'agence Erasmus ; en cas de diminution de ces financements, la charge des séjours à l'international se reporterait sur les étudiants.

Aucune autre intervention n'étant sollicitée, la délibération approuvant la décision modificative du budget de l'exercice 2023 est adoptée à l'unanimité.

2023-034 : Plan pluriannuel d'investissements pour les exercices 2024 à 2027

Jérôme Gleizes demande à la secrétaire générale de rapporter le projet.

Laurence Berry fait état d'un questionnement de la Chambre régionale des comptes sur la programmation des crédits d'investissement, qui cependant n'a pas été repris dans les recommandations. De plus, le plan pluriannuel d'investissement est un élément demandé pour l'évaluation par la Cti, en tant que preuve du maintien à niveau des moyens de la formation. Le plan qui est présenté pour les quatre années à venir consolide des interventions sur les systèmes d'information, d'une part, et sur le bâtiment et ses équipements, d'autre part. L'EIVP avait déjà été dotée d'un schéma directeur informatique, notamment lors de l'installation sur le site Rébeval. Les besoins liés au bâtiment ont pris de l'ampleur, du fait du vieillissement des équipements techniques, 10 ans après leur mise en service, et de l'évolution des besoins fonctionnels. Les dispositions des contrats de location avec la RIVP et sa filiale HSF mettent la totalité de ces travaux à la charge du locataire. Le plan prend en compte des opérations de mise à niveau et renouvellement des équipements existants, ainsi que des projets d'innovation. Pour les systèmes d'information, une virtualisation des postes informatiques des étudiants, permettant à ceux-ci de travailler sur des applications nécessitant une grosse puissance de calcul sans forcément être équipés de PC haut de gamme, est étudiée avec l'ENSG-Géomatique et pourrait intéresser d'autres composantes de l'université Gustave Eiffel. Pour le bâtiment, sont étudiées différentes pistes d'évolution de l'approvisionnement en énergie, pouvant inclure la pose de panneaux solaires en toiture et l'abandon des deux chaudières à gaz au profit de pompes à chaleur ou d'un raccordement au chauffage urbain. Plus de la moitié des opérations prévues induisent une réduction des consommations d'énergie et/ou de ressource en eau. L'enveloppe financière, estimée à 3,7 M€, inclut l'autorisation de programme déjà approuvée par le conseil d'administration pour le projet de réaménagement du rez-de-chaussée du bâtiment autour d'un centre de ressources en génie urbain rénové. Les autres éléments du plan feront l'objet d'autorisations de programme spécifiques.

Jérôme Gleizes confirme que la Chambre régionale des comptes s'était interrogée sur la destination des crédits inscrits sur la section d'investissement du budget de l'EIVP ; le plan pluriannuel répond à cette interrogation.

Aucune autre intervention n'étant sollicitée, la délibération approuvant les principes du plan pluriannuel d'investissement pour les exercices 2024 à 2027, d'un montant prévisionnel de 3.698.000 €, et autorisant le directeur de l'EIVP à poursuivre les études en vue de sa réalisation, sous réserve des décisions de financement, est adoptée à l'unanimité.

2023 – 035 : Débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2024

Jérôme Gleizes demande au directeur de rapporter le projet.

Franck Jung rappelle les faits marquants de l'année 2023 : l'achèvement de la réforme de la formation d'ingénieur, avec la mise en place de « centres de compétences » thématiques dédiés à l'amélioration continue des programmes ; l'ouverture de la deuxième année du cycle ingénieur sous statut d'apprenti ; la reprise du recrutement d'enseignants-chercheurs selon un processus harmonisé avec l'université Gustave Eiffel ; le renforcement des coopérations avec les services de l'université Gustave Eiffel (mutualisation d'outils « métiers », pilotage des démarches transverses, communication, valorisation de la recherche).

Un processus de rattachement des formations universitaires en génie urbain à l'établissement-composante EIVP a été engagé. L'EIVP est ainsi identifiée comme un pôle de formation unique en France dans la spécialité, voire la discipline émergente, « génie urbain », totalisant plus de 900 apprenants, comprenant l'ensemble des grades universitaires de la licence au doctorat, le cycle ingénieur et une palette de formations post-grade. Cette offre de formation étendue pourra être valorisée auprès des partenaires entreprises et collectivités. En 2024, l'EIVP évoluera dans le nouvel écosystème du génie urbain, associant l'École avec les formations universitaires. Il s'agit maintenant de faire vivre cette communauté.

L'EIVP fait également face, en 2024, à des enjeux d'évaluation : le renouvellement de l'accréditation par la Cti, pour laquelle le rapport d'autoévaluation vient d'être remis, et l'évaluation par le Hcéres préalable à la sortie d'expérimentation, mentionnée par **Gilles Roussel**.

Franck Jung relève que le périmètre de gestion est stable sur la période. Le rattachement des formations universitaires ne modifie pas le périmètre : les budgets sont distincts et étanches. Le ratio de recettes propres est normal pour une école publique

Les besoins de recrutement de jeunes ingénieur-es restent importants, bien que l'on observe un ralentissement de l'activité de construction ; l'effectif des étudiants inscrits dans les écoles d'ingénieur continue à progresser.

La politique de rigueur budgétaire, poursuivie depuis plusieurs années au niveau national, continue à peser sur les ressources des collectivités locales. La Ville de Paris est spécifiquement touchée par la baisse des dotations de l'État et la hausse des dépenses de péréquation envers les collectivités d'Ile-de-France. **Franck Jung** remercie la Ville de Paris pour l'augmentation de la subvention, sous réserve du vote du Conseil de Paris malgré ce contexte difficile.

L'EIVP consolide son portefeuille de formations : la formation D-PRAUG en programmation architecturale et urbaine et génie urbain a obtenu, en juillet 2023, son référencement au répertoire spécifique de France Compétences, la rendant éligible au financement par compte personnel de formation. Les accréditations des deux Mastères spécialisés Urbeausep et Urbantic par la Conférence des grandes écoles ont été renouvelées à la rentrée 2023 pour la durée maximale, qui est de six ans. Des démarches exploratoires sont en cours pour identifier de nouveaux axes de développement de l'activité de formation.

La taille réduite du corps professoral reste une faiblesse structurelle de l'École, qui a été relevée par la Cti lors des précédents audits. En outre, du fait de la taille réduite des équipes, chaque fonction repose sur un ou deux individus avec une forte exposition aux défaillances humaines. L'autre point de fragilité est le statut de locataire de ses locaux, atypique pour un établissement public. L'indice de révision, l'ILAT² du 2^{ème} trimestre, a progressé + 12,17% sur deux ans. Le surcoût à supporter en 2024 s'élève à + 176.000 € par rapport à 2022 soit l'équivalent de 3 ETP d'enseignants-chercheurs.

Laurence Berry présente brièvement l'esquisse budgétaire. Elle fait observer un gonflement des masses budgétaires qui reflète l'évolution générale des prix. L'augmentation de la subvention de la Ville de Paris compense la hausse du loyer et permet de contenir l'effet-ciseau entre les dépenses et les recettes de fonctionnement. Les recettes propres sont, elles aussi, prévues en augmentation, principalement grâce aux contributions des employeurs au titre des contrats d'apprentissage et à la croissance des effectifs des Mastères spécialisés. Les dépenses de personnel progressent également, du fait des mesures gouvernementales de réévaluation des salaires de la fonction publique, du recrutement de vacataires supplémentaires pour l'ouverture de la troisième année de la formation en apprentissage et de la création d'un contrat de projet dans le cadre de la transformation de la formation d'assistant en architecture, qui sera évoquée plus avant dans la séance. L'inscription budgétaire correspond à une situation de plein emploi et est, de ce fait, nettement supérieure à l'exécution 2023.

Jérôme Gleizes constate l'effet de l'évolution des prix. **Marie-Christine Lemardeley** souligne que la subvention de fonctionnement sera supérieure à celle accordée à l'École en 2022.

Morgane Colombert s'interroge sur la création d'une direction du développement et des relations internationales qui est mentionnée dans l'annexe à la lettre d'orientation budgétaire de l'université mais n'apparaît pas dans le reste du document. **Franck Jung** précise que cette direction a vocation à prendre en charge les partenariats et les relations avec les collectivités, qu'elle est au stade de la préfiguration et que cette préfiguration est assurée par Pierre Sallenave [*précédemment président du département Ville, environnement, transports de l'École des Ponts*]. **Jérôme Gleizes** ajoute que cette direction du développement est en gestation depuis le début de la mandature ; différentes pistes sont explorées, telles que la création d'une école à l'étranger ou l'ouverture à d'autres métropoles. L'idée, c'est de changer d'échelle ; il faut envisager l'éventualité d'augmenter en taille, ce qui peut impliquer de changer de lieu. La réflexion est à reprendre. Le poste de directeur du développement avait été ouvert mais n'a pas pu être pourvu, d'où cette préfiguration.

² Indice des loyers des activités tertiaires

Au terme de cet échange, il est pris acte à l'unanimité de la tenue du débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2024.

2023 – 036 : Nombre de places offertes par l'EIVP aux concours d'accès aux écoles d'ingénieurs et à l'admission sur titre, pour l'année scolaire 2024-2025

Jérôme Gleizes demande au directeur de rapporter le projet.

Franck Jung indique qu'il est proposé d'ouvrir 28 places, dont 4 places de fonctionnaires, dans chacune des filières historiques du concours Mines-Télécom (MP, PC, PSI) et d'ouvrir 6 places en filière PT (concours Mines-Télécom) et 5 places en filière TSI (concours commun INP). L'ouverture de places dans la nouvelle filière MPI (mathématiques et informatique) a été testée en 2023 mais le résultat n'a pas été concluant (aucun intégré). Il est proposé de ne pas ouvrir de places dans cette filière, en revanche le nombre de places en MP a été augmenté. L'École étudie, par ailleurs, l'ouverture de places dans la filière BCPST (biologie, chimie, physique et sciences de la Terre). Ces places seraient proposées via le concours G2E (géologie, eau, environnement), sur lequel plusieurs écoles partenaires de l'EIVP sont déjà positionnées (ENSG-Géomatique, ENGEES, ENTPE, IMT Mines d'Alès). Au total, 95 places sont ouvertes au concours et 60 places sont ouvertes pour l'admission sur titres dont 10 places pour le bi-cursus architecte-ingénieur et 25 places pour la formation sous statut d'apprenti.

Franck Jung déplore que l'organisation du concours Mines Télécom ne permette pas d'ouvrir des places pour la formation sous statut d'apprenti. **Jérôme Gleizes** fait observer que des élèves issus du concours ont pu opter cette année pour l'apprentissage.

Morgane Colombert réitère sa question concernant l'admission sur titres et la réussite des élèves. **Franck Jung** affirme qu'il n'identifie pas de critère permettant de dire que les admis sur titres réussissent moins bien. **Jérôme Gleizes** estime que les difficultés concernent davantage le double bi-cursus d'ingénieur et architecte, en raison du niveau d'exigence très élevé de ce parcours. Il propose qu'un bilan sur les cinq dernières promotions soit présenté aux administrateurs à une prochaine séance.

Au terme de cet échange, la délibération fixant le nombre de places offertes par l'EIVP aux concours d'accès aux écoles d'ingénieurs et à l'admission sur titre, pour l'année scolaire 2024-2025 est adoptée l'unanimité.

2023 – 037 : Tarif des frais de scolarité

Jérôme Gleizes demande à la secrétaire générale de rapporter le projet.

Laurence Berry indique qu'il s'agit d'une mise à jour de la liste des exonérations partielles ou totales de frais de scolarité liées aux partenariats académiques de l'École. Les partenaires concernés sont l'université de Californie à Los Angeles et l'ENGEES.

Aucune intervention n'étant sollicitée, la délibération fixant le tarif des frais de scolarité est adoptée l'unanimité.

2023 – 038 : Adhésion à l'institut de la transition foncière

Jérôme Gleizes demande au directeur de rapporter le projet.

Franck Jung présente l'Institut de la Transition Foncière, association présidée par M. David Valence, député des Vosges, qui a pour ambition de regrouper les acteurs de la filière de gestion durable des sols et de replacer la préservation du foncier et des sols vivants au centre de la question urbaine et territoriale

L'Institut développe notamment la Chaire Transition Foncière, portée en partenariat avec la Fondation de l'Université Gustave Eiffel, l'École d'architecture de la ville & des territoires de Paris-Est et l'EIVP. Deux chantiers de recherche prioritaires ont été identifiés : la renaturation, sous l'angle des projets d'aménagement et immobilier, et les enjeux de gouvernance des sols, en réponse aux conflits d'usages et représentations contradictoires de la nature. Une ingénieure d'études a été recrutée par l'EAV&T pour préparer le lancement de cette chaire ; elle réalise une partie de son service à l'EIVP.

Aucune intervention n'étant sollicitée, la délibération autorisant le président du conseil d'administration à signer la convention d'adhésion à l'association Institut de la transition foncière est adoptée à l'unanimité

2023 – 039 : Conventions avec l'Université Gustave Eiffel relatives au projet de recherche CityFAB (labellisé ExcellencES)

Jérôme Gleizes demande au directeur de rapporter le projet.

Franck Jung explique que l'EIVP est impliquée dans le projet CityFAB, porté par l'université Gustave Eiffel, lauréat de l'appel à projets ExcellencES -"Excellence sous toutes ses formes" de l'Agence nationale de la recherche (ANR), dans le cadre du 4^{ème} programme des investissements d'avenir. **Florence Jacquinod**, enseignante-chercheuse à l'EIVP, contribue à un des volets du projet, la recherche-action « CIMECO - CIM/Jumeaux numériques et écoconception ». Les conventions présentées ont pour objet, respectivement, le reversement d'une partie de l'aide de l'ANR à l'EIVP, et les conditions d'accueil d'un ingénieur d'études recruté par l'université Gustave Eiffel.

Jérôme Gleizes invite **Florence Jacquinod** à s'exprimer à propos de ce projet. **Florence Jacquinod** présente brièvement l'action CIMECO, menée en partenariat avec la ville de Loos-en-Gohelle [dans les Hauts de France] ; il s'agit d'une analyse en cycle de vie à l'échelle du quartier, mettant en œuvre des outils développés par l'École des Mines.

Aucune autre intervention n'étant sollicitée, la délibération autorisant le président du conseil d'administration à signer les conventions avec l'université Gustave Eiffel relatives, respectivement, au reversement d'une partie de l'aide de l'ANR pour le projet de recherche CityFAB et à l'accueil de M. Cravero, ingénieur d'études impliqué dans ce projet, est adoptée à l'unanimité

2023 – 040 : Subvention à l'association Bureau des arts de l'EIVP

Jérôme Gleizes demande à la secrétaire générale de rapporter le projet.

Laurence Berry explique que l'association culturelle des élèves de l'EIVP organise chaque année un voyage de découverte d'une ville européenne ; cette année, pour rejoindre la destination qui est Berlin, l'association a fait le choix du train de nuit plutôt que l'avion afin de réduire l'empreinte carbone du transport. Cela entraîne un surcoût. Pour soutenir cette démarche d'éco-responsabilité, il est proposé d'augmenter le financement de ce projet et d'accorder une subvention de 6.000 €, conformément à la demande de l'association, au lieu de 4.000 € l'année précédente. Pour l'avenir, on peut espérer une baisse de prix de ces mobilités alternatives car l'offre se structure, avec des agences de voyage spécialisées. Aujourd'hui, cela reste une démarche pionnière que l'École pourra valoriser vis-à-vis des classeurs et dans sa communication.

Jérôme Gleizes invite les délégués étudiants à s'exprimer. **Jesus Alfaro** valide la présentation qui a été faite et s'inquiète d'une répercussion sur d'autres projets étudiants. **Laurence Berry** précise que la subvention peut être augmentée sans pénaliser d'autres associations du fait de la moindre dépense sur d'autres lignes ; cela fait partie des ajustements opérés en décision modificative du budget.

Aucune intervention n'étant sollicitée, la délibération accordant une subvention d'un montant de 6.000 € à l'association Bureau des arts de l'EIVP est adoptée à l'unanimité

2023 – 041 : Création d'un contrat de projet « chargé de projet nouveau parcours de licence professionnelle »

Jérôme Gleizes demande au directeur de rapporter le projet.

Franck Jung rappelle que, depuis la rentrée 2013, l'EIVP dispense une formation d'assistant en architecture post-bac en trois ans débouchant sur un diplôme d'établissement, issue de la section « architecture » de l'EPSAA. Actuellement, la majorité des diplômé-es poursuivent leurs études en école nationale supérieure d'architecture où ils sont admis en deuxième ou troisième année de licence. L'objectif, contractualisé avec la tutelle, est de faire évoluer cette formation vers une reconnaissance nationale du diplôme.

L'EIVP entend tirer parti des nouvelles dispositions issues de l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle, qui permettent d'organiser un parcours de licence professionnelle dès le post-bac. Le projet est de transformer la formation d'assistant en architecture en un parcours de licence professionnelle en trois ans, adossé à la mention de licence professionnelle « Assistant à chef de projet en aménagement de

l'espace ». Bien qu'il soit considérablement allégé par rapport à une demande d'inscription directe au RNCP³, le processus de transformation de la formation implique la mise en œuvre d'une approche par compétences dans la formalisation du programme, la construction d'un parcours en alternance pour la dernière année, ainsi qu'une évolution substantielle des modalités de recrutement des élèves, du fait de l'affichage dans Parcoursup. La création de ce nouveau parcours de licence professionnelle s'insère dans le processus de renouvellement des accréditations des diplômes de l'université.

Pour porter ce projet ambitieux, l'EIVP a sollicité le financement, sur crédits de l'I-SITE FUTURE, d'un emploi de chargé de projets, pour une durée de deux ans. Cet emploi de catégorie A, profil ingénieur pédagogique, est créé dans le cadre des dispositions de la Loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, codifiées à l'article L332-24 du code général de la fonction publique, relatives au contrat de projet.

Jérôme Gleizes fait observer qu'en intégrant la partie « génie urbain » de l'université Gustave Eiffel, l'EIVP se positionne sur les profils de techniciens. **Franck Jung** évoque ses récents échanges avec Thomas Chevandier, nouvellement nommé adjoint à la Maire de Paris chargé des constructions publiques. La Ville de Paris s'intéresse à la question de la formation dans le domaine de l'efficacité énergétique des bâtiments. **Jérôme Gleizes** confirme que la rénovation thermique des bâtiments est un secteur qui a grandement besoin de cadres intermédiaires.

Au terme de cet échange, la délibération créant le contrat de projet « chargé de projet nouveau parcours de licence professionnelle » est adoptée l'unanimité.

2023 – 042 : Création d'une prime exceptionnelle de pouvoir d'achat pour certains agents

2023 – 043 : Convention de partenariat pédagogique avec la SA d'HLM Seqens pour la formation D-PRAUG

2023 – 044 : Convention avec le Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires relative à la session 2023 du concours

2023 – 045 : Convention avec l'Institut Mines Télécom relative à la session 2023-2024 du concours

Jérôme Gleizes propose un vote groupé sur ces quatre projets de délibération

Laurence Berry précise que ces quatre projets sont proposés pour un vote groupé car il s'agit d'opérations récurrentes sans innovation particulière. À propos de la prime de pouvoir d'achat, il s'agit de la mise en œuvre du décret du 31 octobre 2023 ; la seule marge de manœuvre était dans la fixation du montant de la prime et l'EIVP a retenu le maximum réglementaire, étant donné le coût de la vie en Ile-de-France. **Jérôme Gleizes** note que ce décret était attendu depuis longtemps. À propos du concours Mines-Télécom, **Franck Jung** précise qu'il n'y aura qu'une seule série d'oraux, ce qui simplifie le dispositif ; l'École perdra toutefois une occasion de se mettre en valeur auprès des candidats car il n'est pas prévu que les écoles puissent se présenter au moment des oraux.

Aucune intervention n'étant sollicitée,

la délibération créant une prime exceptionnelle de pouvoir d'achat pour certains agents de l'EIVP est adoptée l'unanimité.

la délibération autorisant le président du conseil d'administration à signer la convention de partenariat pédagogique avec la SA d'HLM Seqens pour la formation D-PRAUG est adoptée l'unanimité.

la délibération autorisant le président du conseil d'administration à signer la convention le Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires relative à la session 2023 du concours est adoptée l'unanimité.

la délibération autorisant le président du conseil d'administration à signer la convention avec l'Institut Mines Télécom relative à la session 2023-2024 du concours est adoptée l'unanimité.

³ Répertoire national des certifications professionnelles

Laurence Berry rappelle que la prochaine séance se tiendra le lundi 4 décembre à 14h et invite les administrateurs présents à noter cette date. L'ordre du jour sera moins chargé mais il y aura le vote du budget.

Jérôme Gleizes relève que l'année dernière l'EIVP avait attendu le vote du Conseil de Paris pour adopter son budget parce qu'il y avait une incertitude sur le montant de la subvention, ce qui n'est pas le cas cette année.

Jesus Alfaro souhaite que la question de l'engagement étudiant puisse être évoquée en conseil d'administration. **Jérôme Gleizes** fait état de la rencontre qu'il a organisé avec les étudiants et qu'il souhaite renouveler, pour ensuite faire remonter les propositions des étudiants au conseil d'administration.

L'ordre du jour étant épuisé et aucune autre question diverse n'étant évoquée, le Conseil d'administration est clos à 16h28.